



30-2026

DELIBERATION N°9
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-six le 31 mars 2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 30/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALON (pouvoir à Fabien DUPERON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : Décision modificative 1-2026

M le Maire rappelle ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 03 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire en raison :

De créer un équilibre d'intégration d'écriture pour les études

Voici la décision modificative prévue à cet effet.

Débit :

040 2131 => -250 000 €

041 2131 => +250 000 €

31/03/2026

Crédit :

040 203 => -250 000 €

041 203 => +250 000 €

Le budget primitif 2025 est ainsi modifié à hauteur de ces ajustements en recettes et en dépenses.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autorise à approuver cette décision modificative n°1-2026.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
D'approuver la décision modificative n°1-2026**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260331-delib9-cm5-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Transmis au représentant de l'Etat le : 07/03/2026



La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary.

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 07/03/2026

31/03/2026